

RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE NAVIGATION ON-1

Les Grands Lacs et leurs affluents. Les lacs intérieurs et les eaux intérieures de l'Ontario, y compris la baie Georgienne. Le fleuve Saint-Laurent mais pas à l'est de la ville de Québec. Les eaux des états du Minnesota, du Wisconsin, du Michigan, de l'Ohio, de la Pennsylvanie et du Vermont. Les eaux intérieures de l'état de New York à l'exclusion du port de New York et de la rivière Hudson en aval du pont Tappan Zee.